

*tant*, il n'a qu'un défaut, c'est de n'être pas un droit. L'État a été institué pour faire respecter le travail et la propriété des citoyens, non pour leur en fournir. Il lui est, en effet, impossible de le faire et, s'il l'essayait, il serait bientôt amené à devenir l'unique propriétaire et l'entrepreneur universel, ce qui, pour être parfaitement conforme aux principes de M. Louis Blanc, n'en serait pas moins contraire à la liberté et à la prospérité publiques.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Louis Blanc indique les moyens d'établir ce règne de la fraternité dont l'ordre de choses actuel lui paraît la complète négation. S'inspirant des saint-simoniens, qui étaient bien plus favorables, comme on sait, à l'autorité qu'à la liberté, il demande d'abord que le gouvernement soit investi d'une grande force, afin qu'il puisse briser toutes les résistances que ses desseins pourraient rencontrer. Il veut ensuite qu'il s'en serve pour ouvrir un emprunt qui sera affecté à la création d'une multitude d'ateliers sociaux, lesquels, étant tous reliés entre eux et alimentés par les deniers publics, écraseront par une *sainte concurrence* toute concurrence privée et en rendront le retour impossible. Dans le principe, on allouera à tous les travailleurs des salaires égaux; mais plus tard on fera mieux encore, on exigera de chacun un travail proportionné à sa force et on lui accordera une rémunération proportionnée à ses besoins : c'est la formule même de Morelly et de Babeuf. A ceux qui prétendraient que, dans de telles conditions, le travail sera singulièrement languissant et risquera bien de tromper l'espérance du réformateur, celui-ci, qui ne tient pas apparemment à se mettre en frais d'invention, répond encore avec Morelly et Babeuf que, dans la nouvelle organisation sociale, chacun aura assez d'amour-propre pour travailler de son mieux attendu que le paresseux sera assimilé au voleur. Quant aux fruits du travail, chacun pourra en jouir comme il l'entendra; mais on trouvera tant d'avantages à vivre en commun qu'on préférera bientôt ce genre de vie à une vie individualiste et solitaire. Pour achever d'imprimer à sa conception un caractère communiste, il ne manquait à M. Louis Blanc que d'abolir l'héritage. C'est précisément ce qu'il fait : il déclare, avec quelque embarras, il est vrai, qu'il ne tient pas à le conserver. Cependant il demande positivement le maintien de la famille : la raison un peu